

Compte-rendu de la séance du 27 juin 2022
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents (14): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, RENAUD Sébastien, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique

Absents excusés (0) :

Pouvoirs (0) : néant

Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

Validation compte rendu dernier CM

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2022

Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour savoir si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal envoyé à chaque élu.

N'ayant pas de remarques le procès-verbal est adopté

Tableau des commissions et des représentants

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à mettre à jour le tableau des diverses commissions ou instances dans lesquelles les élus représentent la commune d'Ercé en Lamée. Elle rappelle l'importance de la présence de chacun dans ces instances pour se répartir les tâches, mieux connaître les dispositifs.

Chaque élu est invité à compléter les places vacantes ou en fonction de ses préférences et ses disponibilités.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ARRÊTE la composition des diverses commissions et instances conformément à la liste ci-dessous
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Commission communale Finances

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission	Isabelle BERTIN
Conseiller associé	Armelle HUBERT
Membres	Crystel MANROT Sébastien RENAUD
Bénévole (sans pouvoir décisionnaire)	Corentin PRIME

Commission communale Urbanisme, Aménagement urbain

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission	Isabelle BERTIN
Conseiller associé	Isabelle THÉPAUT
Membres	Christophe ÉON Armelle HUBERT Didier DELÉPINE Jeffrey JARDIN Adrien ROULLEAUX

Commission communale Plan communal de sauvegarde

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission	Isabelle BERTIN
Conseiller associé	Didier DELÉPINE
Membres	Myriam RABANNE Christophe ÉON Armelle HUBERT

Laëtitia BOULIGAND

Commission communale Agriculture

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membre

Christophe ÉON
Sébastien RENAUD
Adrien ROULLEAUX

Commission communale Bâtiments communaux

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Christophe ÉON
Isabelle THÉPAUT
Adrien ROULLEAUX
Didier DELÉPINE

Commission communale Assainissement

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Christophe ÉON
Sébastien RENAUD
Armelle HUBERT
Didier DELÉPINE

Commission communale Transport, Déplacements

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membre
Bénévole (sans pouvoir décisionnaire)

Isabelle THÉPAUT
Myriam RABANNE
Crystel MANROT
Corentin PRIME

Commission communale Voirie et réseaux divers, Espaces Verts, chemins de randonnée, pêche, matériel du service technique

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Isabelle THÉPAUT
Christophe ÉON
Sébastien RENAUD
Adrien ROULLEAUX
Erwan JACOB
Armelle HUBERT
Laëtitia BOULIGAND
Didier DELÉPINE
Corentin PRIME

Bénévole (sans pouvoir décisionnaire)

Commission communale Petite enfance, Enfance, écoles, service périscolaire et restaurant scolaire

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Myriam RABANNE
Maïwenn AULNETTE
Erwan JACOB
Laëtitia BOULIGAND

Commission communale Jeunesse

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Maïwenn AULNETTE
Myriam RABANNE
Erwan JACOB
Laëtitia BOULIGAND
Corentin PRIME
Véronique MINOR

Bénévoles (sans pouvoir décisionnaire)

Commission communale Culture

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Maïwenn AULNETTE
Erwan JACOB
Myriam RABANNE

Bénévoles (sans pouvoir décisionnaire)

Armelle HUBERT
Crystel MANROT
Laëtitia BOULIGAND
Monique GUIHEUX
Corentin PRIME
Véronique MINOR

Commission communale Communication

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Isabelle BERTIN

Christophe ÉON
Erwan JACOB
Laëtitia BOULIGAND
Jeffrey JARDIN
Corentin PRIME

Bénévole (sans pouvoir décisionnaire)

Commission communale Associations et Sports

Adjoint ou conseiller délégué responsable de la commission
Conseiller associé
Membres

Isabelle BERTIN
Christophe ÉON
Isabelle THÉPAUT
Laëtitia BOULIGAND
Sébastien RENAUD
Corentin PRIME
Adrien ROULLEAUX

Bénévoles (sans pouvoir décisionnaire)

Commission communale d'Appel d'Offres

Titulaires

Isabelle BERTIN
Isabelle THÉPAUT
Armelle HUBERT
Erwan JACOB

Suppléants

Christophe ÉON
Sébastien RENAUD
Adrien ROULLEAUX
Monique GUIHEUX

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Présidente de droit
Elus désignés par le CM

Isabelle BERTIN
Myriam RABANNE
Armelle HUBERT
Laëtitia BOULIGAND
Maïwenn AULNETTE
Jeffrey JARDIN

Membres d'Associations nommés par le Maire

Délégués au SIVOM Ercé-Teillay

Titulaires

Isabelle BERTIN
Christophe ÉON
Armelle HUBERT
Didier DELÉPINE
Myriam RABANNE
Jeffrey JARDIN

Suppléants	Brigitte DELÉPINE Armelle POUESSEL Gwénaelle ERARD Hervé BRUNEL
Syndicat Départemental d’Energie 35 Titulaire	Isabelle THÉPAUT
Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil Titulaire Suppléante	Didier DELÉPINE Isabelle BERTIN
Correspondants défense Titulaire Suppléant	Jeoffrey JARDIN Didier DELÉPINE
Comice agricole cantonal Référent	Sébastien RENAUD
CLECT Commission locale d'évaluation des charges transférées Titulaire	Isabelle BERTIN
Commission accessibilité de Bretagne Porte de Loire Communauté Titulaire	Christophe ÉON
CCID Commission communale des impôts directs Titulaires	Michel BARRE Eliane DESHOUX Yvonnick MOUCHERE Armelle POUESSEL Hervé BRUNEL Michèle GUIHEUX Claude FALAISE Claude ROLLAND Annie MORDRET Joël GAUDICHON Martine MELLERIN Patrick DERVAL
Suppléants	
Commission « Création d’une boulangerie et d’un logement Membres	Isabelle BERTIN Isabelle THÉPAUT Erwan JACOB Didier DELÉPINE Armelle HUBERT
Commissions communautaires BPLC	
1 - Développement économique (regroupant les thématiques suivantes : Économie – Artisanat – Commerce - Agriculture) Référents	Christophe ÉON Adrien ROULLEAUX
2 - Solidarités – Emploi (regroupant les thématiques suivantes : Action sociale – Emploi – Gens du Voyage – Service Nature et Transition) Référente	Myriam RABANNE
3 - Jeunesse – Sport	

	Référente	Maïwenn AULNETTE
4 - Finances – Ressources Humaines	Référent	Christophe ÉON
5 - Action culturelle et équipements culturels	Référente	Maïwenn AULNETTE
6 - Tourisme	Référente	Isabelle BERTIN
7 - Développement du numérique - Communication	Référente	Isabelle BERTIN
8 - Petite enfance – Enfance	Référente	Myriam RABANNE
9 - PLUI – Habitat	Référents	Isabelle THÉPAUT Didier DELÉPINE
10 - Mobilités	Référente	Isabelle THÉPAUT
11 – Environnement (regroupant les thématiques suivantes : GEMA - Bocage – SPANC - Assainissement Energies)	Référent	Didier DELÉPINE Sébastien RENAUD

Association ET Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine

Titulaire	Isabelle BERTIN Isabelle THÉPAUT
-----------	-------------------------------------

SMICTOM des Pays de Vilaine

Titulaire	Jeoffrey JARDIN
Suppléant	Myriam RABANNE

Convention d'adhésion au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour la Saisine par Voie Electronique des demandes d'instruction du Droit des Sols

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'adhérer aux conditions générales d'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) proposées par le Syndicat Mixte du SCOT des Vallons de Vilaine, lequel assure pour le compte des communes le service d'Instruction du Droit des Sols.

Le GNAU est une téléprocédure mise en place dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires.

La mise à disposition de cette procédure de dématérialisation pour les pétitionnaires étant obligatoire depuis le 1er janvier 2022, l'adhésion au service nécessite l'acceptation des conditions générales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique et le suivi des dossiers.
- DÉCIDE d'adhérer au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, dont les conditions générales d'utilisation

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1er juillet 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1er janvier 2022

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1er juillet 2022

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Madame le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1er juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune et de doubler par l'affichage des actes de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales seront publiés à compter du 1er juillet 2022 sous forme électronique à l'adresse du site internet de la Commune : <https://www.erceenlamee.fr>, puis doubler par l'affichage
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
-

Achat d'un terrain « Le Verger »

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée pour se porter acquéreur des parcelles AB 364 de 3 520m² & AB 363 de 429 m². Elle interroge l'assemblée sur l'opportunité de devenir propriétaire de ces terrains classés en 1Aub et met au débat les conditions d'acquisition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles AB 364 et AB 363 soit 3949 m² au prix de 6,5€ le mètre carré
- AUTORISE le Maire à négocier l'achat auprès du propriétaire
- AUTORISE le Maire à régler les frais de bornage et de notaire
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout document relatif à cette affaire

Tarif de location salle de la Fleuriais (janvier 2023)

Un complément d'information est nécessaire pour connaître les tarifs et les conditions de location salles dans d'autres collectivités. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Création de postes et modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau d'avancement de grade établi au titre de l'année 2022,

Le Maire propose de créer 2 postes à savoir :

- Un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe

- Un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Mme le Maire propose en conséquence de supprimer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CRÉE un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} aout 2022
- CRÉE un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023
- SUPPRIME un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023
- MODIFIE le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} aout 2022:
- AUTORISE la Maire à nommer les agents concernés sur les 2 nouveaux postes
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Filière	Poste	Catégorie	Temps de travail
<u>Filière Administrative</u>	Attaché (1)	A	35.00H
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (1) IB 638	B	35.00H
		C	35.00H
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe (1)	C	31.25H
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe (1)	C	17.00H
	Adjoint Administratif (1)		
<u>Filière Technique</u>	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe (2)	C	35.00H
		C	30.20H
		C	35.00H
	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe (2)	C	30.62H
		C	35.00H
		C	35.00H
	Adjoint Technique (6)	C	35.00H
		C	16.87H
		C	33.65H
		29.84H	
<u>Filière Sociale</u>	ATSEM principal 2 ^{ème} classe (2)	C	32.17H
		C	32.87H
<u>Filière Animation</u>	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe (1)	C	35.00H
		C	35.00H
	Adjoint d'Animation (2)	C	30.72H

Décision modificative budget commune investissement

Décision Modificative n°1 au Budget Primitif communal 2022

Mme le Maire rappelle que la sécurité du réseau informatique de la mairie passe par la maintenance du firewall Watchguard T35 du pôle enfance, lequel est arrivée à échéance fin mai, qu'un devis a été sollicité auprès de la société APOGEA en charge de la maintenance informatique.

De même pour procéder au remboursement de la caution de Madame MALEUVRE, il est nécessaire d'effectuer une modification car la ligne budgétaire n'était pas inscrite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre:

- DÉCIDE de modifier le budget primitif Commune 2022 de la façon suivante :

Section Investissement

En dépenses

Article 2051 opération 384 matériel périscolaire, augmentation de crédits + 1192,80 €

Article 2188 opération 393 Matériel divers, diminution de crédits - 1192,80 €

Article 165 dépôts et cautionnements reçus, augmentation de crédits + 800,00 €

Article 2183 opération 405 Ecole Jules Verne, diminution de crédits - 800,00 €

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Déclaration d'intention d'aliéner parcelle K 1023

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle K 1023 située 4 Impasse des Marguerites 35620 Ercé en lamée. Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par M & Mme JAHIER Gaëtan concernant la parcelle K 1023 d'une superficie totale de 894 m².

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB 573

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle AB 573 située 6 rue des Jonquilles 35620 Ercé en lamée. Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Mme ROBERT Viviane concernant la parcelle AB 573 d'une superficie totale de 1 544 m².

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Choix prestataire restauration

Madame le Maire rappelle aux élus du Conseil Municipal que le contrat de prestation avec Armonys Restauration concernant la confection des repas au restaurant scolaire et à l'ALSH arrive à son terme le 29 août 2022. Une consultation a été lancée, à laquelle quatre entreprises ont répondu : Restoaria, API Restauration, Agora Services et Armonys Restauration.

Madame BERTIN présente le rapport d'analyse des offres préparé par les services de la commune.

Après délibération et analyse du rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer le marché restauration scolaire à la société Armonys Restauration, sise à Vannes, pour un contrat d'un an renouvelable 3 fois, à compter

du 29 août 2022.

- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat avec Armonys Restauration
- AUTORISE Mme le Maire à notifier les résultats de la consultation aux entreprises ayant répondu
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Désaffectation et aliénation de chemins ruraux et de terrains communaux après enquête

Mme le Maire rappelle les différentes étapes liées à la cession des chemins ruraux et précise que pour pouvoir être vendu, le chemin doit avoir cessé, en pratique, « d'être affecté à l'usage du public ».

Par délibération en date du 27/01/2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins et des terrains communaux cités ci-dessous, délibération 2020-01-10,

La délibération N°2021-01-03 relative à la séance du 18 janvier 2021 du conseil municipal concernait la présentation du rapport d'enquête publique relative à la vente de chemins et de terrains communaux et autorisation de procéder à leur vente, à savoir:

- Extrémité du CR 216 desservant la parcelle ZD 18, au Bas Germigné
- Partie du VC 311 (ex-VC 16) desservant la parcelle ZP 24 à la Beucherais
- Partie du CR83 situé entre la YD 21 et la YD 22 desservant la parcelle YD 67, à la Cour Pigeault
- Portion de la voie communale VC 255 d'environ 300 m² le long de la parcelle K 1042, impasse des sorbiers
- Extrémité du CR 213 située entre la ZE 90 et la ZE 37 et desservant la parcelle ZE 90, à la

Mariais

L'enquête publique s'est déroulée du 27/11/2020 au 14/12/2020. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable par les conclusions suivantes :

- La Cour Pigeault : Avis favorable à son aliénation,
- La Mariais : Avis favorable à son aliénation, avec réserve : « l'inscription du droit d'échelle dans l'acte notarié »
- Le Bas Germigné : Avis favorable à son aliénation, avec réserve : « l'inscription du droit d'échelle dans l'acte notarié »
- La Beucherais : Avis favorable à son aliénation,
- Impasse des Sorbiers : Avis favorable à son classement dans le domaine privé de la commune et à son aliénation, avec recommandation concernant la préservation des deux arbres présents sur la voie communale à céder.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé après délibération, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre : :

- de DÉSAFFECTER et d'APPROUVER les déclassements de chemins et de terrains communaux, en vue de leurs cessions

- de VENDRE à

- M et Mme LEGROS un chemin au Bas Germigné d'une superficie de ...m²
- M FORTIN Pascal un chemin à la Beucherais d'une contenance de 112 m²
- M et Mme GAUTIER une portion de la voie communale VC 255 d'environ 393 m²
- M BROSSAIS l'extrémité du CR 213 située entre la ZE 90 et la ZE 37 d'une contenance de ... m²
- M POIRIER une partie du CR83 situé entre la YD 21 et la YD 22 d'une contenance de 152 m²

- de METTRE EN DEMEURE les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété

- de PRÉCISER que les ventes seront réalisées aux conditions suivantes :

- prix de vente du terrain :
 - 0,30 € le m² pour CR 216, VC 311 (ex-VC 16), l'extrémité du CR 213, Partie du CR83 situé entre la YD 21 et la YD 22

- 7 € le m² pour la portion de la voie communale VC 255 d'environ 300 m² le long de la parcelle K 1042
- frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs ;
- prise en charge intégrale des frais d'enquête publique par les acquéreurs.

- d'AUTORISER Mme le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Questions diverses

- 1) Mme le Maire fait état de l'avancement de la rénovation du logement, informe qu'un devis pour l'aménagement de l'espace cuisine s'élève à 4000€, rappelle que dans le marché il avait été inclus l'installation d'un évier avec support. La question se pose d'étudier la mise en place d'une assurance pour impayé.
- 2) Un retour est fait sur le dernier conseil d'école avec notamment des demandes remontées à l'issue de la diffusion d'un questionnaire par la directrice de l'école publique auprès des parents d'élève
- 3) Un tour d'horizon des différents aménagements urbains à l'étude est présenté.
- 4) RC nature organisera sa traditionnelle déambulation le 17/09/2022 pour s'ajuster à la date nationale
- 5) Festival programmé le 24/09/22 recherche des bénévoles pour les différentes tâches à compter du vendredi après midi
- 6) La réunion de présentation par VSB s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis des échanges avec notamment des géobiologues
- 7) Valéco, Mme le Maire sollicite les membres de l'assemblée délibérante pour constituer un petit groupe de travail, nommer un référent, faire le relais entre Energiv, Valéco, la commune....
- 8) Une réunion a eu lieu avec les différents futurs utilisateurs de la halle sportive pour visiter et établir un planning d'occupation, l'électrification du bâtiment est planifiée au 11/07/22. L'inauguration de la salle des sports est envisageable fin octobre 2022
- 9) L'éclairage du terrain de football, le commencement des travaux doit s'organiser rapidement car des subventions ont été fléchées et risquent d'être remise en cause si le démarrage tarde trop.
- 10) La préparation de la rentrée continue par le recrutement d'agents en périscolaire et ALSH. Les nombreux arrêts de travail perturbent la planification.
- 11) Mme le Maire interpelle les élus sur le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse (LNOBPL Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire). L'objectif étant d'élaborer dans un premier temps divers scénarii à l'horizon 2035 afin d'améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne (mettre Brest et Quimper à moins de 3 heures de Paris contre environ 3h30 à ce jour) et rapprocher les capitales régionales Nantes et Rennes. Ce projet LNOBPL pourrait créer une nouvelle ligne ferroviaire entre l'agglomération Rennaise et la commune de Redon. Les documents d'information seront transmis aux élus.
- 12) Un comice agricole aura lieu à Ercé en Lamée en 2023.
- 13) Faut-il renouveler le forum des associations ? il paraît intéressant de solliciter les associations pour connaître leurs attentes mais cela nécessite aussi de constituer une équipe en charge de cette opération.

Calendrier des prochains événements

- Dim 03/07/22 RC Nature visite Les jardins Rocambole
- Mar 05/07/22 marché local
- Ven 08/07/22 18h inauguration boulangerie, école
- Lun 11/07/22 conseil municipal
- Sam 16/07/22 Festivités du comité des Fêtes
- sam 30/07/22 de 15 h à 19 h les jardins de La Molière
- sam 27/08/22 de 15 h à 19 h les jardins de La Molière
- Lun 29/08/22 conseil municipal
- sam 17/09/22 RC Nature Eco ballade
- sam 24/09/22 Festiv en Lamée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée délibérante n'ayant plus de questions, Madame le Maire clôt la séance à 23h.